

## **Anti-cancéreux par voie orale, organisation du suivi thérapeutique**

Jacques ROUËSSÉ \*

Dans l'image du public, les anticancéreux sont essentiellement liés à des injections le plus souvent intraveineuses. En fait, depuis longtemps, de nombreux anticancéreux sont prescrits par voie orale. C'est le cas de l'hormonothérapie essentiellement pour le traitement des cancers du sein. En ce qui concerne les cytotoxiques, l'administration par voie orale est moins fréquente. Elle est pourtant pratiquée couramment en particulier dans les hémopathies malignes. Pour le traitement des tumeurs solides cet usage est moins habituel et est le plus souvent réservé aux prescriptions de dernier recours où le praticien oscille entre un abandon thérapeutique très mal supporté psychologiquement par le patient et l'administration contraignante et souvent pénible d'un produit dont les chances de succès sont faibles. La nouvelle génération d'anticancéreux est celle des thérapies ciblées dont une bonne proportion s'administre par voie orale.

L'administration par voie orale implique bien évidemment des précautions. Tout d'abord, une longue explication au malade est nécessaire, temps aussi important que celui nécessité par l'administration de « cures » relevant d'une hospitalisation soit classique, soit en hôpital de jour, soit à domicile. Cette mise en route d'une chimiothérapie orale n'est généralement pas suffisamment prise en considération en particulier par l'Assurance maladie. L'autre problème majeur est évidemment celui de l'observance avec deux écueils le surdosage et le sous dosage, non observance qui est plus souvent observée chez les sujets âgés. Les précautions à prendre sont communes à d'autres spécialités médicales : éducation thérapeutique, dispositions pratiques telle la mise à disposition de piluliers ou système de surveillance plus.

---

\* Membre de l'Académie nationale de médecine

